

Evaluations en cours et en fin de formation

Documents disponibles et consultables dans notre établissement

 Disponible en téléchargement (<https://concept-conduite.fr/qualiopi-processus-certifie/>)

1. Évaluations des compétences

Un bilan de compétences de conduite vous permet, en cours de votre formation, de faire le point sur vos compétences de futur conducteur. Il s'appuie sur des critères d'évaluation de l'examen de conduite. Votre formateur évalue, selon une grille, ce que vous avez acquis ou pas, avec des commentaires pour vous aider à progresser. Le but de cet exercice doit vous permettre d'être prêt le jour de l'examen.

Il est donc destiné à tout apprenti à la conduite. Il fait partie de votre formation.

Votre formateur évaluera les critères suivants :

- Connaissance et utilisation des commandes,
- Prise d'informations,
- Adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la circulation,
- Application et respect de la réglementation,
- Communication avec les autres usagers,
- Partage de la chaussée,
- Respect des distances de sécurité
- Autonomie et conscience du risque.

Pour rappel, ces critères sont basés sur les quatre champs de compétences de l'examen du permis de conduire mises en place en 2013 avec le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC).

Ce bilan vous aide à évaluer votre niveau ; Sur ce document, vous comprenez quels sont les axes à améliorer pour chaque critère évalué. Ainsi, vous avez conscience de vos lacunes. Vous savez donc sur quels axes travailler avec votre moniteur lors de vos prochaines séances de conduite.

Devenir responsable sur la route : Conduire un véhicule n'est pas sans risque. Il est donc important que vous sachiez si vous êtes prêt à devenir un conducteur responsable et autonome sur les routes. Ainsi, au-delà de l'aspect technique, l'aspect psychologique est primordial pour réussir votre examen et être un conducteur vigilant par la suite.

Adapter votre formation : À l'issue du bilan, avec votre formateur, vous allez pouvoir adapter

les objectifs de vos futures séances de conduite. C'est donc une pédagogie individualisée qui vous est proposée.

Le bilan fait partie de l'évolution de la formation à la conduite. Il est personnel et adapté à votre évolution. Dorénavant, vous êtes acteur de votre formation dont le but est de vous amener à la réussite de votre examen de conduite.

Bilan type concernant les compétences 1 et 2

Bilan de compétences n°1 (C1 + C2)

Parcours d'une vingtaine de minutes, réalisé avec un guidage minimum (directions), dans un environnement où la circulation est présente mais non abondante.

Voici les points qui seront observés pendant votre parcours :

Acquis En cours Non acquis

l'installation du conducteur, des passagers et d'éventuels bagages est faite de manière autonome, sécuritaire, et rationnelle,

le confort des passagers est assuré par une manipulation du véhicule appropriée (démarrages, passages et rétrogradages de vitesses, accélérations/ freinages...),

la conduite est adaptée de façon générale à la visibilité, au relief, aux types de route et à leur configuration (âture, positionnement sur la chaussée, prise de virage...),

l'âture est adaptée aux situations et les différents indices sont détectés et pris en compte,

les précautions permettant de communiquer ses intentions aux autres usagers sont prises à temps et correctement réalisées (combles, indication, positionnement sur la chaussée...),

les différents régimes de priorité sont détectés, identifiés et le comportement est adapté,

les manœuvres sont réalisées de façon sécuritaire.

(<https://concept-conduite.fr/wp-content/uploads/sites/4/2021/10/bilan-de-competences-n1.png>)

2 . L'examen blanc de fin de formation

Après un certain nombre de cours de conduite, lorsque votre enseignant estime que vous êtes prêt à passer votre permis, il programmera un examen blanc.

L'examen blanc du permis de conduire est une sorte de répétition avant l'examen du permis. C'est une épreuve d'entraînement qui s'effectue dans les mêmes conditions que celles du véritable examen. En général c'est votre moniteur d'auto-école habituel qui jouera le rôle de l'inspectrice/l'inspecteur du permis de conduire. Cette simulation du passage du permis dure une trentaine de minutes. Le candidat sera noté avec la grille d'évaluation de l'examen du permis de conduire officiel. Il devra démontrer qu'il est apte à circuler sur la voie publique tout en respectant les panneaux de signalisation ainsi que les règles de circulation routière.

Rappelons que pour obtenir le permis, il faut un minimum de 20 points et ne pas commettre de fautes éliminatoires.

Pour être réellement efficace, l'examen blanc du permis doit être réalisé dans les mêmes conditions que l'examen de conduite. Tout d'abord, l'élève va s'installer au poste de conduite et procéder aux réglages nécessaires (siège, rétroviseurs et volant). Puis, il suivra l'itinéraire indiqué par son moniteur/monitrice. Le parcours comprendra des passages en agglomération et hors agglomération. Le candidat devra également circuler de manière autonome.

EVALUATIONS EN COURS DE FORMATION

Candidat :

Compétences à Evaluer

A) Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Evaluation 1 :

Date de l'évaluation :

	le candidat a satisfait aux critères concernant l'évaluation de cette compétence
	le candidat n'a pas satisfait aux critères concernant l'évaluation de cette compétence
Motif(s) de la non-validation :	

Evaluation 2 :

Date de l'évaluation :

	le candidat a satisfait aux critères concernant l'évaluation de cette compétence
	le candidat n'a pas satisfait aux critères concernant l'évaluation de cette compétence
Motif(s) de la non-validation :	

B) Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

Date de l'évaluation :

Evaluation 1 :

Date de l'évaluation :

	le candidat a satisfait aux critères concernant l'évaluation de cette compétence
	le candidat n'a pas satisfait aux critères concernant l'évaluation de cette compétence
Motif(s) de la non-validation :	

3-3

AM

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SECURITE ROUTIERE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012
fixant les conditions d'obtention du Brevet de Sécurité Routière
correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

Nom de l'organisme: SARL AUTO ECOLE FEU VERT

N° D'agrément: E2006500020

N° SIREN ou SIRET: 52040097900032

Adresse: 30 place du champ commun 65100 LOURDES

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral: 31/10/2025, LOURDES

Atteste que :

Nom de famille: RAOUX

Nom d'usage:

Prénom(s): Leo

Né(e) le : 01/01/2010

à : LOURDES

Adresse: 15 Avenue General Baron Maransin

65100 LOURDES

a suivi les 8 heures de formation pratique :

- option cyclomoteur
- option quadricycle léger à moteur

Nom de l'enseignant

N° de l'autorisation d'enseigner

MANAN Jean Marc

A0206500570

Date de délivrance de l'attestation : 09/01/2026

Signature du bénéficiaire de la formation
dispensé la formation

Pour les élève mineur, signature du, ou des,

Cachet de l'organisme ayant

parents ou représentant

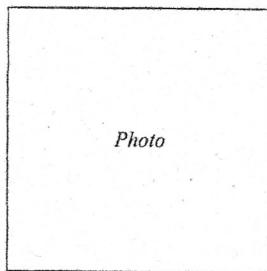
et signature du titulaire de l'agrément

Avertissement:

Le titulaire de la présente attestation est autorisé à conduire sur le territoire national, les cyclomoteurs ou les quadricycles légers à moteur pendant une durée de quatre mois à compter de la date de délivrance

B-125

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES
MOTOCYCLES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e



Photo

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
À : _____

Date d'obtention de la catégorie B du permis :

N° du permis de conduire :

Signature du titulaire :

Avertissement : l'attestation est valable sur le seul territoire national et doit être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité compétente en complément du permis de conduire en cours de validité.

Nom de l'organisme de formation :

N° d'agrément :

N° SIREN ou SIRET :

Adresse :

Tél et e-mail :

Attestation délivrée le :

Signature du titulaire de l'agrément et cachet
de l'organisme ayant dispensé la formation :

3-3

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE

B 36

Cette attestation est délivrée en application de l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduite en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3500 kilogramme sans excéder 4250 kilogrammes.

Nom de l'organisme: SARL AUTO ECOLE FEU VERT

N° D'agrément: E2006500020

N° SIREN ou SIRET: 52040097900032

Adresse: 30 place du champ commun 65100 LOURDES

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral: 31/10/2025, LOURDES

Atteste que :

Nom de famille: MENGE LATTE

Nom d'usage:

Prénom(s): Rene

Né(e) le : 19/05/1954

à : TARBES

Adresse: Rue des Pyrenees

64800 COARRAZE

a suivi les sept heures de formation obligatoire.

N° du permis de conduire: 281456 7564

Date de l'obtention : à :

Date de délivrance de l'attestation : 09/01/2026

Signature du bénéficiaire de la formation

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation
et signature du titulaire de l'agrément

Avertissement:

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire un ensemble tel que défini à l'article 1er de l'arrêté visé ci-dessus qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant

DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATEGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 susvisé.

Nom de l'organisme: SARL AUTO ECOLE FEU VERT

N° D'agrément: E2006500020

N° SIREN ou SIRET: 52040097900032

Adresse: 30 place du champ commun 65100 LOURDES

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral: 31/10/2025, LOURDES

Atteste que :

Nom de famille: RENAILLE

Nom d'usage:

Prénom(s): Thibault

Né(e) le : 11/08/2005

à : LOURDES

Adresse: 14bis Cami d'Eras Loungas

65260 VILLELONGUE

Date d'obtention du permis A2: 31/10/2023

N° du permis de conduire: 190965300064

A suivi les sept heures de formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Date de délivrance de l'attestation : 09/01/2026

Signature du bénéficiaire de la formation

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation
et signature du titulaire de l'agrément

Avertissement:

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Raison sociale de l'établissement : Feu vert lourdes,
N° d'agrément : E2006500020,
N° SIREN ou SIRET : 52040097900032,
Adresse : 30 Place du Champ Commun 65100 LOURDES,
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : le 31/10/2025 lourdes,

Atteste que :

NOM : FOURCADE

Prénom : Alice

Né(e) le : 20/08/2007

à : TARBES

Adresse : 22c Chemin de l'Herbe - 65400 - ARGELES-GAZOST,

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales : 30/11/0001

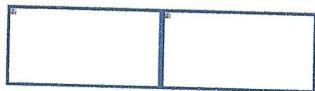
N° du permis de conduire : 240740200571

A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.

Date de délivrance de l'attestation : 09/01/2026

Signature du bénéficiaire de la formation	Cachet de l'organisme de formation	Signature du responsable de l'établissement
	Feu vert lourdes 30 Place du Champ Commun 65100 LOURDES Tél : 05 62 42 36 01	

Avertissement : Pendant quatre mois à compter de la délivrance de ce document, le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel sur le territoire national qu'à la condition d'être en possession de cette attestation de suivi de formation, ainsi que du titre de conduite mentionné ci-dessus, ou du certificat d'examen du permis de conduire ou d'un récépissé de déclaration de perte ou de vol du permis de conduire. A l'issue de ce délai de quatre mois, un titre de conduite correspondant à la catégorie B du permis de conduire sur lequel la mention additionnelle codifiée 78 aura été levée est obligatoire.



Livret d'apprentissage B REMC "Référence"

Réf. B3OO00REMC

Répond aux critères de labellisation N°3.1 et 3.2

Complet, pédagogique, interrogatif, moderne !

Si vous souhaitez personnaliser votre livret d'apprentissage, n'oubliez pas de commander votre protège-livret (T2AP00) et votre jaquette personnalisée (BJ3PP50).

Une lecture plus fluide ! Une utilisation plus simple ! Auto-évaluation de l'élève.



LIVRET

Livret sur papier et depuis 1e 1 janvier 2021 nous sommes sur livret dématérialisé avec le logiciel DRIVUP ainsi que les fiches de suivie, les évaluations et les contrats de formations

- Description
- Caractéristiques techniques
- Produits associés

Le livret comprend :

- les renseignements administratifs,
- les calendriers de la formation,
- le préambule obligatoire,
- la grille des 4 compétences globales et des 30 sous-compétences ainsi que leur descriptif,
- chaque compétence associée est développée sur une double page en termes de Pourquoi?, Comment?, Risques, Influences et pression,
- le carnet de bord du candidat,
- l'examen et le bilan de compétences,
- les feuillets autocopiants et pré découpés : attestation de fin de formation initiale et autorisation de conduire en conduite supervisée,
- les 200 questions de vérifications intérieures et extérieures

3-3-

3.3



Livret d'apprentissage

Permis



AUTO-ECOLE FEU VERT

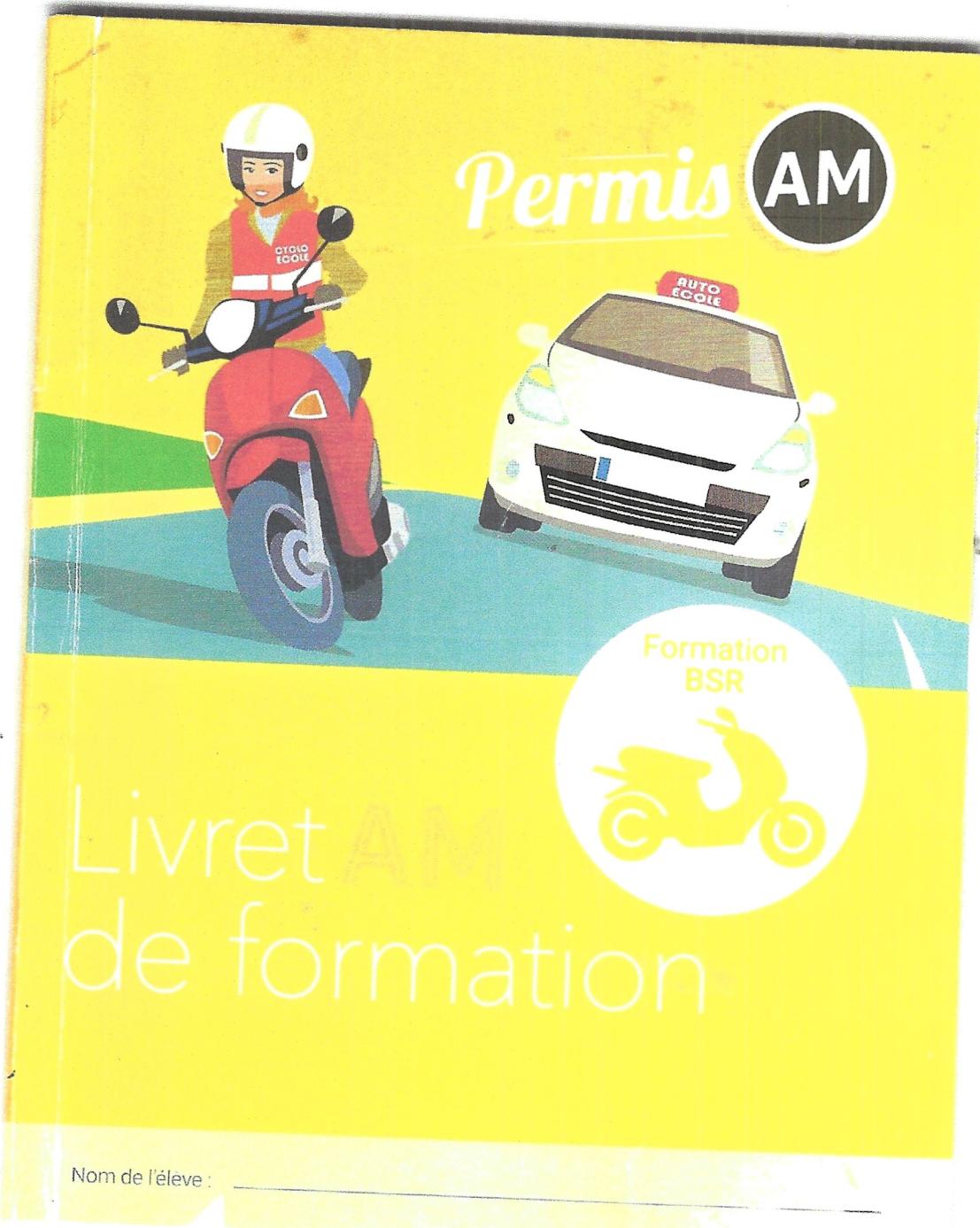
Jean-Marc MANAN

AM (BSR) - Formation B - AAC - MOTO - BE (Remorque)
Stage de récupération de points

10 rue de Langelle 65100 LOURDES
29 avenue des Pyrénées 65400 ARGELES
Tél. 05 62 42 36 01
Portable 06 09 14 33 42

www.permisapoints-feuvert.fr

CODES
ROUSSEAU



Livret de formation

Nom de l'élève : _____

Partenaire de votre réussite !

ooo codesrousseau.fr

CODES
ROUSSEAU